



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 19 mai 2020 à 16 h au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Alain Thibault, préfet et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Mario Gaumont, conseiller, ville de Port-Cartier

Ouverture de la session

Le préfet, Alain Thibault, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h.

2020-05-462

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 mai 2020 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Projet de parc national du Lac Walker

2020-05-464

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 14 mai 2020

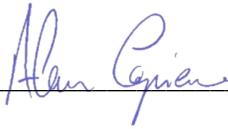
IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 14 mai 2020, de 254 789.60 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2020-05-465

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 14 mai 2020

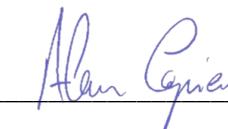
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 14 mai 2020, de 23 070.02 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2020-05-466

Octroi aide financière Action Chômage Côte-Nord

ATTENDU QU'Action Chômage Côte-Nord est voué à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le financement de l'ensemble des activités d'Action Chômage repose essentiellement sur la subvention octroyée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, sur ses membres et les dons des syndicats et de la population;

ATTENDU QUE les élus de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord ont convenu, à la rencontre du 11 mars 2020, que la contribution demandée par Action chômage Côte-Nord de 2 000 \$ soit versée par l'Assemblée des MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Manicouagan est la gestionnaire des finances de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 350 \$ à la MRC de Manicouagan représentant la contribution de Sept-Rivières pour le dossier Action Chômage Côte-Nord;

QUE les sommes soient prises à même le poste "MRC - Projets spéciaux.

2020-05-467

Autorisation de signature d'une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Côte-Nord

ATTENDU QUE le **CALQ** a, conformément à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que le rayonnement;

ATTENDU QUE les actions du **CALQ** à l'égard des régions visent à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistique dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une **MRC** peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une **MRC** peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les **MRC** sont des interlocuteurs privilégiés auprès des organismes professionnels en création, en production et en diffusion dans les domaines des arts et des lettres sur leur territoire;

ATTENDU QUE les **PARTIES** ont la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le **CRC** est signataire d'un accord de coopération avec le **CALQ** et qu'il est appelé à participer à la promotion de l'Entente et à coordonner les activités de communication;

ATTENDU QUE le soutien financier proposé dans la présente Entente est complémentaire et qu'il ne vient pas se substituer aux programmes et aux bourses déjà gérés par le **CALQ**;

ATTENDU QUE les **PARTIES** s'entendent sur l'importance de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion en lien avec la collectivité du territoire de la Côte-Nord;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la résolution 2020-01-394 afin de corriger le montant de la participation de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil autorise monsieur Alain Thibault, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer l'entente liée à la mise en œuvre du « Programme de partenariat territorial de la Côte-Nord 2019-2022 » à intervenir avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et les MRC de la Côte-Nord;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 6 125 \$ et non de 5 833 comme participation de la MRC par année pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 provenant du poste budgétaire de la MRC « FDT – Projets régionaux.”

2020-05-468

Achat d'ordinateurs

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a une entente avec la ville de Sept-Îles pour ses services informatiques;

ATTENDU QUE la ville de Sept-Îles bénéficie d'une entente regroupée pour l'achat de ses équipements informatiques;

ATTENDU QUE la MRC par son entente peut bénéficier du pouvoir d'achat de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de certain ordinateur et l'achat pour les nouveaux employés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à procéder à l'acquisition de 6 ordinateurs auprès de la ville de Sept-Îles pour un montant de 5 468.70 \$

QUE les sommes nécessaires soient prisent dans le poste budgétaire de la MRC- équipement informatique.”

2020-05-469

Remboursement facture ville de Sept-Îles pour avis à la population

ATTENDU QUE les maires des villes de Sept-Îles et Port-Cartier se sont entendus suite à une rencontre politique de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord pour envoyer par la poste une correspondance concernant l'état de situation pour le dossier de désenclavement de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE c'est la ville de Sept-Îles qui a procédé à cet envoi;

ATTENDU QUE la MRC a reçu en date du 29 avril 2020, la facture 31288 au montant de 4 554.28\$ de la ville de Sept-Îles.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil autorise le remboursement de 4 554.28 \$ à la ville de Sept-Îles pour engager les frais d'impression et de poste pour l'envoi postal concernant le dossier de désenclavement de la Côte-Nord;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire MRC – projets spéciaux.”

2020-05-470

Autoriser la signature des comptes bancaires de la MRC de Sept-Rivières à la caisse populaire Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise les personnes suivantes à être signataires de tous les comptes bancaires à la Caisse populaire Desjardins, soit :

M. Alain Thibault, préfet;
M. Réjean Porlier, préfet suppléant;
M. Alain Lapierre, directeur général et secrétaire-trésorier;
Mme Joanne Parent, directrice des finances;
Mme Nancy Fournier, adjointe aux finances, en remplacement de madame Renée Haince.

Pour les numéros de comptes bancaires suivants :

N° 20335-815-0040610;
N° 20335-815-0043524;
N° 20335-815-0091331;
N° 20335-815-0092226;
N° 20335-815-0092227;
N° 20335-815-0092228.”

2020-05-471

Octroi du contrat exterminateur

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

“QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à conclure le contrat de deux ans au montant de 2 000 \$, plus taxes applicables avec la firme extermination K.J Côte-Nord pour les services d'extermination;

QUE la MRC procède au paiement en fonction des années de services.”

2020-05-472

Adoption des modifications de la politique directive temporaire de mesures en cas d'épidémie et plan de relance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les modifications de la politique directive temporaire de mesures en cas d'épidémie et plan de relance telle que présentée et adoptée le 6 mai 2020."

2020-05-473

Adoption des priorités d'intervention de l'entente relative au Fonds régions et ruralité

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les priorités d'intervention 2020-2021 concernant l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) telles que présentées;

QUE les priorités soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celles-ci sur son site internet."

2020-05-474

Nomination d'un représentant de la MRC de Sept-Rivières sur le Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec

ATTENDU QUE le CAUREQ a mis en place en 2003 un comité de gestion incendie afin de remédier à certaines problématiques reliées à la répartition des services incendie;

ATTENDU QUE le CAUREQ permet à la MRC de Sept-Rivières de nommer un représentant sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme sur le comité de gestion incendie du CAUREQ monsieur David Lamarre, directeur du service incendie de la Ville de Port-Cartier, afin de représenter les intérêts de la MRC de Sept-Rivières;

QUE le conseil de MRC de Sept-Rivières nomme comme substitut monsieur Denis Jutras, directeur du service incendie de la Ville de Sept-Îles, en cas d'impossibilité de siéger pour monsieur David Lamarre.

QUE cette résolution soit acheminée au CAUREQ."

2020-05-475

Reddition 2019-2020 - Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)

ATTENDU QUE l'entente relative au Fonds de développement des territoires conclut en juillet 2015 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC de Sept-Rivières doit produire et adopter un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A;

ATTENDU QUE ce rapport doit couvrir la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU QUE le Fonds de développement des territoires doit inclure les sommes rendues disponibles à la suite de la liquidation de la conférence régionale des élus, ainsi que du partage d'actifs entre le centre local de développement et la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport d'activités concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;

QUE monsieur Alain Lapierre, directeur général, soit autorisé à signer et transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le rapport d'activité 2019-2020;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celui-ci sur son site internet."

2020-05-476

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2020-442 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2020-442 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2020-442 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2020-05-477

Demande de contribution au transport collectif 2020

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières offre les services de transport collectif régional depuis janvier 2011 et qu'elle mandate et appuie financièrement la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc.;

ATTENDU QU'en 2019, 10 134 déplacements ont été effectués par ce service;

ATTENDU QUE la subvention est de 150 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2020;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent être réinvestis dans le service de transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reçu la confirmation d'une participation de 40 500 \$ par an du FARR pour 2020;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 48 500 \$ en 2020, et que le Cégep de Sept-Îles ajoutera une contribution de 55 500 \$ et que la MRC complètera le financement.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières demande au MTQ, une contribution financière de 150 000 \$ pour le maintien du transport collectif INTERBUS sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour 2020;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose auprès du ministère des Transports de la Côte-Nord le rapport financier 2019, ainsi que le rapport d'exploitation 2019 du programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous protocoles et documents nécessaires avec le ministère des Transports ainsi qu'avec la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc."

2020-05-478

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 19 mai 2020 soit levée à 16 h 48."



Alain Thibault
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Alain Thibault
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 14 MAI 2020

1. NANCY FOURNIER	
Réf. : -Frais de déplacements pour avril 2020	42.00 \$
2. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour avril 2020.....	10 467.26 \$
3. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour avril 2020.....	25 832.66 \$
4. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour avril 2020.....	1 171.13 \$
5. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, avril 2020.....	10 991.98 \$
6. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour mai 2020 (L'Union-Vie).....	7 361.07 \$
7. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de mai 2020.....	3 352.33 \$
8. GROUPECHO CANADA INC	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, avril 2020.....	137.53 \$
9. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour mai 2020.....	124.31 \$
10. TELUS QUEBEC	
Réf. : -Services du 10 mai 2020 au 9 juin 2020.....	43.16 \$
11. BELL MOBILITÉ	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 avril 2020).....	34.50 \$
12. COGECO CONNEXION	
Réf. : -Frais pour mai 2020.....	68.93 \$
13. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour avril 2020.....	271.34 \$
14. PAGES JAUNES	
Réf. : -Facturation pour avril 2020.....	119.38 \$
15. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Jurismedia; Logiciel Margill.....	1 207.24 \$
Réf. : -Omega; thermomètre.....	279.39 \$
Réf. : -Paypal - Ebay équipement inspection.....	43.37 \$
Réf. : -Frais annuel.....	60.00
16. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, avril 2020.....	25.00 \$
17. TRANSUNION DU CANADA	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, avril 2020.....	260.58 \$
18. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante bureau ADMIN au 28 avril 2020.....	97.22 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante bureau ECOPATROUILLE au 28 avril 2020.....	7.94 \$
19. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion, avril 2020.....	55.71 \$
20. THOMSON REUTERS	
Réf. : -Mise à jour#48; loi aménagement urbanisme.....	168.00 \$

21. PROMOTEK	
Réf. : -Rapport Soltek Janvier-Février-Mars 2020.....	328.17 \$
22. FONDS DES REGISTRES	
Réf. : -Frais, coût annuel certification du MJQ.....	126.00 \$
23. STAPLES	
Réf. : -Achat de papeterie.....	435.48 \$
Réf. : -Achat d'écrans d'ordinateurs.....	442.12 \$
24. COMAQ	
Réf. : -Cotisation annuelle pour la Directrice des Finances, année 2020.....	609.37 \$
25. MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement TPS ET TVQ au 31 mars 2020.....	3 824.14 \$
Réf. : -Versement fonds régional au 30 avril 2020.....	1 142.92 \$
26. VILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Versement fonds régional au 30 avril 2020.....	4 277.80 \$
27. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Versement fonds régional au 30 avril 2020.....	123 585.38 \$
Réf. : -Services informatiques annuel pour 2020.....	25 530.00 \$
Réf. : -Permis pour affichage au 1166 Boulevard Laure.....	75.00 \$
Réf. : -Envoi postal - Avis à la population - Désenclavement de la Côte-Nord.....	4 554.28 \$
Réf. : -Achat d'ordinateurs	5 468.70 \$
28. PIERRÔT L'ENTREPÔT	
Réf. : -Location local #16, mai et juin 2020.....	551.88 \$
29. MESSAGERIE AILE-AIR	
Réf. : -Transport d'enveloppes.....	9.11 \$
30. IMAGERIE OPTIK 360	
Réf. : -Hébergement Web - Combattez le fléau.....	132.22 \$
31. MRC DE MANICOUAGAN	
Réf. : -Entente de partenariat CALQ 2019-2020.....	6 125.00 \$
Réf. : -Assemblée des MRC de la Côte-Nord - Action chômage Côte-Nord; 11 mars 2020.....	350.00 \$
32. 9342-0628 QUÉBEC INC	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	15 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	254 789.60 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 14 MAI 2020

1. MRC DE SEPT-RIVIERES

Réf. : -Dépenses partageables pour mai 2020..... 16 713.00 \$

2. COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

Réf. : -Gestion du rôle, mai 2020..... 2 425.97 \$

3. HYDRO-QUÉBEC

Réf. : -Éclairage public pour avril 2020..... 648.15 \$

Réf. : -Électricité centre communautaire, 3 mars au 1er mai 2020 520.08 \$

4. CONSEIL INNU TAKUAIKAN

Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, avril 2020..... 1 832.38 \$

5. VILLE DE SEPT-ÎLES

Réf. : -Cueillette matières déposées, mars 2020..... 281.44 \$

Réf. : -Cueillette matières déposées, avril 2020..... 472.92 \$

6. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE

Réf. : -Réception de matières recyclables, avril 2020..... 176.08 \$

TOTAL DES DÉPENSES..... 23 070.02 \$